

CONTINUUM DÉFENSE

À JOUR AU 27 MARS 2026

DOCTRINE DE BPIFRANCE

Le secteur de la Défense n'est pas exclu de la doctrine d'intervention de Bpifrance

Naturellement, conformément à la loi française, Bpifrance ne participe pas au financement des armes interdites et à ce titre ne finance pas des entreprises exerçant les activités de fabrication, stockage ou commercialisation des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes nucléaires (hors TNP*), des armes chimiques, armes biologiques et armes à laser spécifiquement conçues pour provoquer la cécité permanente

Armes non conventionnelles interdites

- Qualifie un armement non « classique », souvent dit de destruction massive dans le sens où les effets sont difficiles à contrôler et à confiner (ex. puissance ou dissémination dans l'environnement)
- Les types d'armements visés sont couverts par des traités internationaux signés par la France
- L'exclusion touche « **la production, le stockage, la distribution, la commercialisation ou utilisation des armes non conventionnelles** » (liste ci-contre)

À noter que certaines armes, parfois qualifiées de non conventionnelles, ne sont pas exclues par Bpifrance, car il n'y a pas de traités internationaux les visant spécifiquement (ex: uranium appauvri, etc.)

De quelles armes parlons-nous ?

- mines antipersonnel
- bombes à sous-munitions
- armes nucléaires (hors TNP*)
- armes chimiques
- armes biologiques
- Armes à laser spécifiquement conçues pour provoquer la cécité permanente

* Traité de non-prolifération nucléaire

BPIFRANCE MOBILISE UN CONTINUUM DE SOLUTIONS EN SOUTIEN DE LA BITD

Bpifrance participe au soutien des entreprises de la BITD via l'ensemble de ses outils d'intervention¹ que cela soit en fonds propres, en prêts, en accompagnement ou en appui à l'export.

Légende :

Produit existant / produit en cours de développement



Diag Cybersécurité Défense :

Ce diagnostic cible les PME de la BITD que la DGA considère comme éligibles. Subvention de 50% du budget du consultant soit 4,4K€ HT.



Accélérateur Défense :

Accompagnement individuel (conseil) et collectif (formation et mise en réseau) de 18 mois pour une promotion de 25 PME & ETI sélectionnées par Bpifrance et la DGA. Ce dispositif vise la montée en compétences des dirigeants sur l'ensemble de leurs sujets stratégiques et opérationnels



Bpifrance Défense :

Fonds de fonds retail Défense d'une taille cible de 450 M€, accessible à une clientèle d'investisseurs particuliers, dédié au secteur de la défense.

Fonds Definvest :

Le fonds Definvest pour les sociétés stratégiques de la BITD : **100 M€** sous gestion et 76 M€ investis ; ticket entre 500 K€ et 10 M€, 28 investissements réalisés dont 3 sorties depuis 2018 (capital-risque, capital développement).



Fonds Innovation Défense :

L'objectif du fonds est d'accompagner la croissance des entreprises porteuses d'une technologie d'intérêt Défense, principalement dans la phase de scale-up. **318 M€** sous gestion, 94 M€ investis et 12 sociétés en portefeuille depuis 2021.



Prêt DEF'Fi :

Le Prêt sans garantie Def Fi vise les PME de plus de 3 ans, exerçant/développant une activité dans le secteur de la Défense.

Avances Défense + :

Solution pour financer et sécuriser le cycle d'exploitation des acteurs de la BITD. Plateforme digitale réunissant acheteurs et fournisseurs (dépôt des factures + suivi de l'avancement jusqu'au paiement) en partenariat avec Arkéa

Fonds dette privée 4 :

4ème fonds de dette privée, doté de 500M€ dont 100M€ sont alloués aux PME et ETI de la défense.

Assurance-Crédit :

L'équipe Défense, au sein de Bpifrance Assurance Export, prend en garantie les contrats de biens qui font l'objet d'une autorisation d'exportation en CIEEMG et les financements afférents.



Direction générale du Trésor



Assurance Caution et Préfinancement Export :

facilite l'émission des garanties et crédits de préfinancements nécessaires à la réalisation des contrats export



Parcours Business International Sécurité Défense :

Organisation d'immersions internationales d'accompagnement commercial.



Article 90 :

Avance remboursable à destination des entreprises de la Défense.

Prêt Défense Souveraineté Territoriale :


Ce Prêt régional sans garantie vise les PME et ETI du secteur de la Défense de moins de 3 000 ETP localisées sur le territoire de la Région ou s'y installant engageant un programme d'investissement ou ayant besoin de renforcer sa trésorerie



¹ Très marginalement, certains outils ne peuvent pas investir dans ce secteur lorsque c'est une exigence du financeur : c'est le cas de certains produits financés par la BEI et le FEI.

DEFINVEST

Un portefeuille diversifié, des technologies souveraines et stratégiques

Taille du fonds	● 100 M€
Année de création	● 2018
Thèse d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser le capital des entreprises critiques et présentant un intérêt stratégique pour la Défense et ceux des fournisseurs du ministère des Armées ● Toujours minoritaire ● Toujours en co-investissement
Taille de tickets	<ul style="list-style-type: none"> ● De 0,5 à 10 M€ ● capital développement, capital transmission et série A principalement
Souscripteur	
Portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> ● 28 investissements réalisés au 17 décembre 2025 ● Une IPO menée pour Kalray ● 3 sorties réalisées
Caractéristiques du fonds	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée de vie : 30 ans ● Période d'investissement : 20 ans ● Co-investissement à 50/50 avec Bpifrance Défense à partir de sa création en octobre 2025



FONDS INNOVATION DÉFENSE

Le FID **accompagne les entreprises en forte croissance (scale-ups)** disposant de technologies, produits ou services innovants ayant fait preuve sur un **marché primaire civil** et pouvant intéresser le secteur de la Défense (usages civils et militaires).

Le Fonds Innovation Défense (FID), créé en décembre 2021, a déjà réalisé **12 participations**.

Caractéristiques principales

- **Nom du fonds** : Fonds Innovation Défense (FID)
- **Taille actuelle du fonds** : 318 M€ auprès du MINARM, Allianz, MBDA, BNPP, Bpifrance Défense, Bpifrance Participations, CDC
- **Thèse d'investissement** : faire émerger les champions de demain, toujours en co-investissement, toujours minoritaire, représentation dans l'organe de gouvernance
- **Géographie** : Europe
- **Tickets** : Série B à Growth : ticket de 2 à 30 M€ - Minoritairement
Amorçage et série A : ticket de 0,5 à 3 M€
- **Durée et période d'investissement**: 15 ans (prolongeable 2 fois 2 ans)
et 6 ans (prolongeable 3 fois 1 ans)



Exemples de secteurs d'investissement

Energie	Quantique
IA / IHM	Data Analytics
Simulation / RA - RV	Connectivité
Matériaux	Semi-conducteurs
Capteurs & émetteurs	Dronautique / Robotique
Cybersécurité	Spatial

FID : 12 investissements réalisés au 17 décembre 2025



BPIFRANCE DÉFENSE

Bpifrance Défense : 1^{er} fonds semi-ouvert labellisé ELTIF* d'une taille cible de 450 M€

à destination des investisseurs particuliers

- ✓ Un fonds **semi-ouvert, permettant aux investisseurs :**
 - **d'acheter à tout moment,**
 - **de vendre ou de se faire racheter leurs parts pendant des fenêtres de liquidité à compter de la fin d'une période de blocage (5 ans) suivant la date de constitution du Fonds**
- ✓ Ce Fonds permet **aux particuliers d'investir indirectement dans un portefeuille diversifié**, constitué in fine d'environ **500 entreprises aux travers de plusieurs canaux : en direct via la Plateforme digitale de Bpifrance (fonds-defense.bpifrance.fr), des intermédiaires (CIF, CGP, PSI), des assureurs partenaires (via des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou PER) et des gestionnaires d'épargne salariale (PER ou PERECO).**
- ✓ En investissant dans / co-investissant avec **des fonds gérés par les équipes de Bpifrance.**
- ✓ Avec un **ticket d'entrée de 500 €**

ELTIF : Le Fonds a obtenu l'agrément ELTIF auprès de l'AMF. Le nouveau règlement « ELTIF(1) » est entré en vigueur le 10 janvier 2024 dans l'Union européenne. Dans l'objectif de « dynamiser les investissements européens à long terme dans l'économie réelle(2) », ce règlement vise à développer les solutions d'investissement alternatif auprès des investisseurs non professionnels, en harmonisant un cadre européen plus favorable pour faciliter l'accès des particuliers au capital-investissement et autres actifs non cotés.

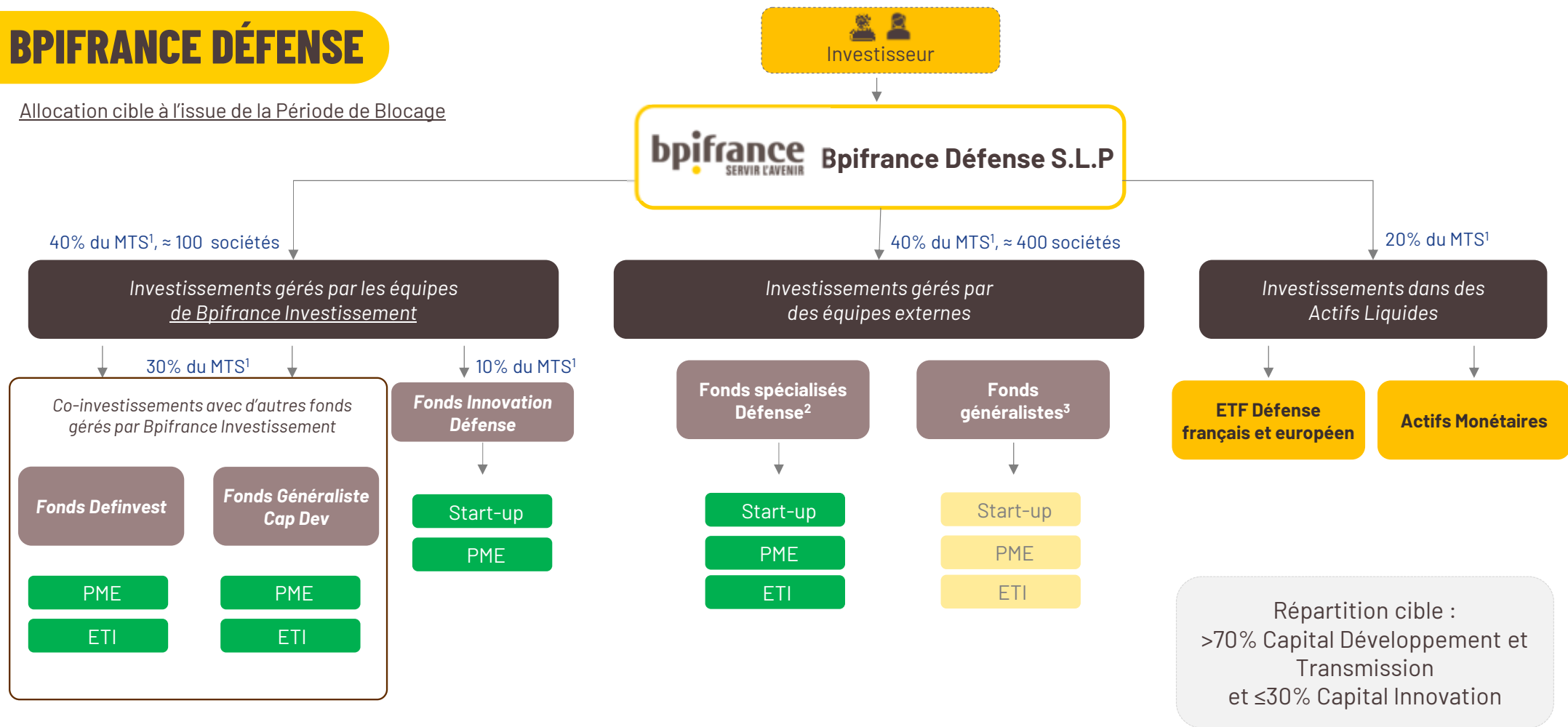
SCHÉMA EXPLICATIF DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU FONDS OUVERT À 20 ANS



La Période de souscription de 10 ans comprend une période de souscription initiale de 3 ans (les parts sont souscrites à la Valeur Nominale jusqu'à la publication de la 1^{ère} Valeur Liquidative, puis jusqu'à la fin de la période de souscription initiale, à la plus grande des deux valeurs : entre la Valeur Nominale et la Valeur Liquidative). À compter de la fin de la période de souscription initiale, les parts sont souscrites à la Valeur Liquidative

BPIFRANCE DÉFENSE

Allocation cible à l'issue de la Période de Blocage



■ Sociétés répondant aux critères de Défense au sens de la « **BITD** »
 ■ Sociétés issues d'autres secteurs que de la Défense

(1) Montant Total Souscrit (MTS)

(2) Fonds partenaires français et européens avec un objectif d'investissement à 50% minimum dans la BITD

(3) Fonds partenaires Français et européens sans engagement minimum dans la Défense mais avec un potentiel d'investissement dans des sociétés de la BITD

Il convient de se référer aux Statuts pour les règles d'allocation, notamment l'Article 6 - Objectif de gestion et Stratégie d'Investissement.

BPIFRANCE DÉFENSE S.L.P. – CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU FONDS ¹

Nom du fonds	Bpifrance Défense S.L.P.
Structure juridique	Fonds professionnel spécialisé (FPS) constitué sous forme de société de libre partenariat (S.L.P.)
Société de gestion	Bpifrance Investissement
Millésime	2025
Taille cible du fonds	450 M€ (le fonds bénéficie d'un amorçage de 300 M€ par Bpifrance)
Distribution	Multicanal : En CTO, PEA ou PEA PME En contrats d'assurance-vie/ capitalisation, PERIN assurantiel et FCPE En épargne retraite collective (PERECO)
SFDR	Article 8
Label	ELTIF 2.0
Objectif de rendement²	5% de TRI net par an
Ratio Global des Coûts	2,80% (part A1, B1,C) ; 3,25% (part A2) et 2,10% (part B2)
Durée de la vie du fonds	20 ans (prorogation possible 2 x 1 an)
Période de souscription³	10 ans à compter d'octobre 2025
Période d'investissement	10 ans à compter d'octobre 2025 (prorogation possible 2 x 1 an)
Période de blocage des rachats	jusqu'en juillet 2030 (hors cas exceptionnels)
Distribution d'actifs	Possible à partir d'octobre 2035
Valorisation	Trimestrielle liquidative auditée (31/03, 30/06, 30/09, 31/12) Bimensuelle estimative ⁴ (15 et 31 du mois)
Rachats	<u>Fréquence trimestrielle et limités</u> à 27,3% des actifs liquides du portefeuille (c. 5% de l'Actif Net)
Durée de détention recommandée	10 ans

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

(3) Dont une période de souscription initiale de 3 ans (les parts sont souscrites à la Valeur Nominale jusqu'à la publication de la 1ère Valeur Liquidative, puis jusqu'à la fin de la période de souscription initiale, à la plus grande des deux valeurs : entre la Valeur Nominale et la Valeur Liquidative). À compter de la fin de la période de souscription initiale, les parts sont souscrites à la Valeur Liquidative

(4) La méthode de calcul et les données utilisées pour déterminer la Valeur Estimative sont similaires à celles utilisées pour déterminer la Valeur Liquidative.

ACCÉLÉRATEUR DÉFENSE N°2



Contexte et Ambition

- Le programme Accélérateur Défense, mis en place dans le cadre du partenariat entre Bpifrance et la Direction Générale de l'Armement, vise à accompagner les PME et ETI sous-traitantes de programmes d'armement à adapter leurs moyens industriels aux enjeux de ce moment particulier, à répondre aux nouvelles exigences des industriels de défense, et à pérenniser ainsi leur positionnement au sein de l'appareil de défense.
- Au programme : **18 mois** pour accompagner votre entreprise en priorité sur sa performance opérationnelle et l'inscrire dans une trajectoire de croissance pérenne.
- **Le lancement de la 3ème promo n'est pas encore confirmé (la DID étudie la faisabilité du financement)**

2^{ème}
promotion
lancée le 8
octobre 2025

**25 ENTREPRISES
DU SECTEUR DE LA DÉFENSE**

Retenues pour gagner en

**EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE ET
REPOUDRE À LA DEMANDE
PUBLIQUE.**

LE CONSEIL SUR MESURE

Un suivi individuel pour challenger votre organisation et votre business model via un parcours de conseil adapté à vos enjeux

LA FORMATION

Un parcours de formation sur des thèmes fondamentaux pour votre entreprise et des journées défense dédiées aux enjeux du secteur

ESPRIT DE PROMO

Un collectif de dirigeants avec qui vous échangerez tout au long du programme

**18 MOIS
D'ACCOMPAGNEMENT
INTENSIF**

SUIVI PERSONNALISÉ

Un référent dédié à votre promotion vous accompagnera sur toute la durée du parcours

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

6 journées de formation avec une grande école

Stratégie et nouveaux business model, Performance commerciale, Financement du développement, Gouvernance, RH & marque employeur, Leadership

6 journées Défense

Construites sur mesure avec la DGA, elles sont dédiées aux enjeux spécifiques de la défense et aux rencontres professionnelles avec les acteurs du secteur et notamment les donneurs d'ordres

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

POUR LES PME DE 2 À 10 MC DE CHIFFRE D'AFFAIRES

16 jours de conseil

Une mission d'entrée de 3 jours

pour réaliser un état des lieux de la situation de l'entreprise et identifier ses enjeux de croissance

+ 10 jours de conseil complémentaires

+ 3 jours de suivi personnalisé par un Responsable Conseil Bpifrance

POUR LES PME DE + DE 10 MC DE CHIFFRE D'AFFAIRES

39 jours de conseil

Une mission 360° de 10 jours

pour analyser l'entreprise sur 10 axes clés, identifier ses points forts, ses leviers d'amélioration et ses chantiers prioritaires

+ 20 jours de conseil complémentaires

+ 9 jours de suivi personnalisé par un Responsable Conseil Bpifrance

DIAG CYBERSÉCURITÉ SECTEUR DE LA DÉFENSE

Contexte et Ambition

Ce diagnostic doit permettre aux PME d'identifier les risques numériques liés à leur activité et d'évaluer la sécurité de leurs systèmes d'information selon le Référentiel Maturité Cyber ('RMC'), pour identifier les failles éventuelles, et les pistes de remédiation.

- ✓ Ce diagnostic consiste en une prestation de conseil réalisée par un expert spécialisé pour évaluer le niveau de maturité Cyber de l'entreprise, identifier ses principales vulnérabilités et déterminer un plan d'actions pour y remédier. Il comprend également la sensibilisation des équipes aux bon gestes. Ce diagnostic doit faire l'objet d'un dépôt de demande.
- ✓ Cibles : Entreprises (PME ou ETI) de moins de 2 000 salariés, immatriculées en France, ayant une activité économique significative en France, et exerçant des activités liées au secteur de la défense. Tous les bénéficiaires sont pré-qualifiés par la DGA.

	Diag Cybersécurité secteur de la Défense
Méthodologie d'analyse employée	Méthodologie standardisée Bpifrance validée ANSSI + restitution selon le référentiel RMC
Processus de validation en fin de prestation	<ul style="list-style-type: none">• Début de la prestation : prescription du produit par la DGA auprès des entreprises éligibles• Fin de la prestation : validation des livrables par Bpifrance
Niveau de prise en charge	<ul style="list-style-type: none">• Reste à charge entreprise de 4 400 € HT pour coût total de 8 800 € HT (soit 50% de prise en charge)
Certification des experts	Habilités Bpifrance:et certifiés PASSI : identification et animation du vivier par Bpifrance
Sécurité	Echange par mail chiffré (ZED) et stockage sur sharepoint/GED dédié sécurisé (à l'étude)

PRÊT DEF'FI

PRÊT DEF'FI
Prêt sans garantie

30 000 € À 1 000 000 € | DURÉE DE 2 À 7 ANS | POUR LES TPE/PME DU DOMAINE MILITAIRE

bpifrance
SERVIR L'AVENIR



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création,
- > de 3 ans.

ELIGIBILITÉ

- Développant une activité dans le secteur de la Défense telle que définie par le Ministère des Armées.
- Toute demande de financement devra être préalablement validée par la Direction Générale de l'Armement avant examen par Bpifrance.



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 30 000 € à 1 000 000 €.
- Durée modulable de 2 à 7 ans, avec un différé d'amortissement allant de 0 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement choisie.



COÛT

- Taux fixe.
- Frais de dossier de 0,40%.
- Assurance Décès PTIA.



ATOUTS DU PRODUIT

- Pas de sûretés réelles et / ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- Taux préférentiel.
- Durée de remboursement et différé d'amortissement modulables.



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- Les opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.



MODALITÉS

- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- Partenariat financier (1 pour 1) sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois.
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.



Relance du Prêt Def'Fi en mars 2025

AVANCE DEFENSE + ET LE PRÉFINANCEMENT DE COMMANDES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
10 SEPTEMBRE 2025

ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS ET BPIFRANCE LANCENT AVANCE DÉFENSE +, UNE SOLUTION DE FINANCEMENT COURT TERME DÉDIÉE AUX ACTEURS DE LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE (BITD)

Rennes, le 10 septembre 2025 - Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa, et Bpifrance annoncent le lancement d'Avance Défense +, une solution de financement destinée aux PME et ETI qui conçoivent et produisent des équipements de défense. Grâce à une enveloppe de 500 M€ financée à parts égales par Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels et Bpifrance, ce dispositif dédié apporte une solution concrète pour financer et sécuriser le cycle d'exploitation des acteurs de la BITD.

La souveraineté industrielle en matière de défense est un enjeu majeur. La France, deuxième exportateur mondial dans ce secteur, dispose d'un tissu économique et industriel solide, composé de grands groupes internationaux qui s'appuient sur un écosystème de plus de 4 500 PME et ETI de la BITD, souvent duales, civiles et militaires. Pour répondre à l'accélération des commandes, ces entreprises doivent pouvoir s'appuyer sur des solutions financières souples et efficaces, capables de soutenir leur trésorerie et de sécuriser leur développement.

L'offre Avance Défense + d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Bpifrance s'inscrit dans cette logique. Elle offre aux entreprises donneurs d'ordres la possibilité de régler leurs fournisseurs par anticipation, avant la date d'échéance contractuelle de la facture, grâce à un crédit de trésorerie dédié. La solution permet aussi aux donneurs d'ordres de différer le paiement de leurs factures pour préserver leur liquidité, tout en assurant à leurs sous-traitants d'un paiement à l'échéance.

Quant aux PME et ETI, sous-traitantes, elles peuvent transformer rapidement leurs factures en trésorerie pour financer leur BFR (besoin en fonds de roulement) et assurer la production, sans mobiliser d'autres lignes de financement.

Ce dispositif s'appuie sur la plateforme digitale Trésor2 développée par Pytheas Capital, qui assure une gestion simple, sécurisée et totalement dématérialisée des flux.

Dans un secteur où les grands donneurs d'ordres dépendent directement d'un vaste réseau de sous-traitants technologiques, le rôle des établissements financiers est crucial pour préserver la souveraineté industrielle et technologique de la France. Avec Avance Défense +, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Bpifrance apportent une réponse concrète à l'un des principaux besoins des acteurs de la défense : disposer de financements adaptés, capables de soutenir la chaîne d'approvisionnement, de renforcer la solidité des sous-traitants et de favoriser la montée en cadence industrielle.

Avance+ Préfinancement PME

PRÊT | A partir de 100 K€ | Jusqu'à 1 an renouvelable | **TRESORERIE** | Avances de trésorerie dès la cession de marchés publics ou privés puis de leurs factures associées

BÉNÉFICIAIRES

TPE • PME • ETI • GE

ELIGIBILITE

- Les TPE et PME sont éligibles sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par Bpifrance

COÛT

- Commission d'engagement calculée annuellement sur le montant de l'autorisation
- Commission d'utilisation indexée sur l'Euribor 3 Mois Moyenné + marge
- Frais de dossier
- Frais de gestion
- Accès à l'extranet de gestion de votre trésorerie (abonnement mensuel)

AVANTAGES

- Accompagnement en trésorerie dès la signature du marché
- Autorisation de crédit confirmée, calculée en fonction du volume et des délais de règlement des marchés et créances à financer
- Suivi détaillé de la réalisation des marchés par un gestionnaire dédié
- Flexibilité d'utilisation et facturation des intérêts en fonction de l'utilisation
- Pas d'obligation de cession du CA intégral mais cession obligatoire des factures des marchés préfinancés
- Souplesse de remboursement de l'encours préfinancé

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché

CARACTERISTIQUES DU PRÊT

- A partir de 100 K€
- Pour une durée de 12 mois maximum, renouvelable

MODALITÉS

- Montant du financement calculé en fonction de votre carnet de commandes et des délais de règlement des créances à financer
- Constitution d'une cession de somme d'argent à titre de garantie de 10% de l'autorisation de préfinancement
- Quotité de préfinancement : 30% maximum des marchés ou commandes cédées
- Financement jusqu'à 100% de vos créances TTC après constitution de la cession de somme d'argent à titre de garantie sur une ligne Avance+ classique

FONCTIONNEMENT

- Préfinancement de 30% maximum du montant des marchés cédés sous réserve de l'agrément et dans la limite de l'agrément du donneur d'ordre par Bpifrance
- Financement des factures correspondant auxdits marchés via une ligne Avance+ classique, dans la limite de l'agrément préalable du donneur d'ordre par Bpifrance
- Notification et domiciliation des paiements de factures sur le compte Bpifrance de la ligne Avance+ classique
- Remboursement de l'encours A+ Prêt par virement ou cession de nouveaux marchés à préfinancer

BPIFRANCE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DE LA BITD À L'EXPORT

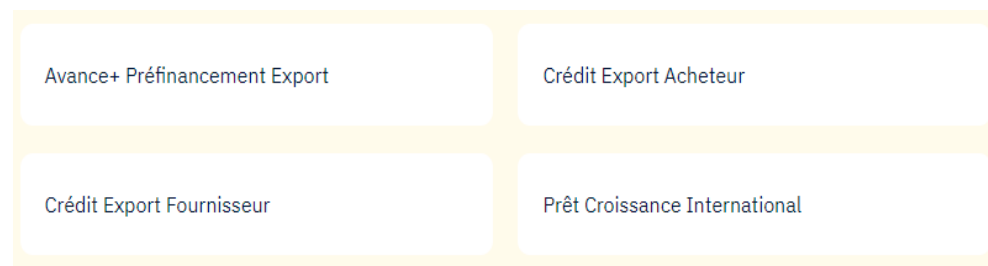
Assurance Export



Focus Article 90

- La procédure dite Article 90 vise à **favoriser l'exportation des matériels d'armement en réduisant le risque** supporté par les industriels au cours de l'industrialisation
- Destinée aux **entreprises françaises** du secteur de la **Défense**
- **Avances remboursables** permettant un **partage des risques financiers** entre l'État et l'industriel
- Caractéristiques :
 - avance **jusqu'à 65 % du montant total** des travaux d'industrialisation
 - **franchise d'intérêts sur les deux premières années**
 - avance remboursée au fur et à mesure des ventes
 - **possibilité d'exonération de remboursement**, partielle ou totale, en cas d'échec (au cas par cas)
- Procédure modernisée en 2021 afin de renforcer son attractivité

Crédit Export



Parcours Business International Sécurité Défense

Pourquoi des missions entreprise sécurité défense ?

- Accélérer les efforts de Bpifrance en soutien des exportations du **tissu industriel et innovant de la BITD**
 - Consolider les efforts déployés en France sur ces secteurs stratégiques (fonds Definvest, fonds innovation défense, etc.) avec une **offre d'accompagnement export sur mesure**
 - **Diversifier les débouchés commerciaux** de ces TPE/PME
 - Répondre aux besoins d'acquisition des pays subsahariens avec une offre française, dans un contexte où :
 - cette dernière est confrontée à une concurrence rude de la part d'acteurs extra-européens
 - les autorités françaises appellent à soutenir le renforcement capacitaire des forces de défense et de sécurité locales
- Capitaliser sur les succès des missions sécurité défense organisées au Nigéria en 2022, en Côte d'Ivoire en 2023 et 2024 pour dupliquer ce format de mission dans d'autres pays





SERVIR L'AVENIR

bpifrance